

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 587 749**

21 N° d'enregistrement national :

**85 14490**

51 Int Cl<sup>4</sup> : E 05 B 15/02, 45/08, 45/12; G 08 B 13/06.

12

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 20 septembre 1985.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 13 du 27 mars 1987.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : *PRADEL Armand.* — FR.

72 Inventeur(s) : Armand Pradel.

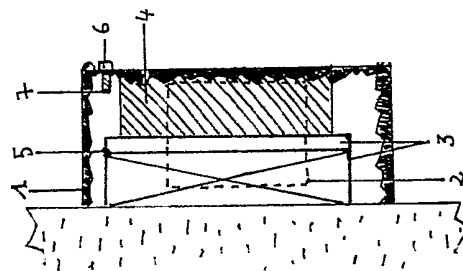
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 Gâche de verrou anti-effraction.

57 L'invention concerne une gâche résistant aux pressions subies par une porte en cas de tentative d'effraction et permettant de déclencher une alarme.

Elle est constituée d'un boîtier 1 présentant un large orifice 2 qui sous une pression, permet au pêne (non représenté) de se déplacer vers le fond du boîtier 1. Une butée 3 en « U » assure l'emplacement normal du pêne, permet la compression d'une pièce de caoutchouc 4 et assure par une borne 5 l'entrée en contact avec une deuxième borne 7 fixée à une vis de réglage 6 fixée au fond du boîtier 1 et permet le déclenchement d'un signal électrique.



FR 2 587 749 - A1

L'invention concerne un système de gâche anti-effraction.

L'utilisation courante des moyens d'effraction de porte tel pied de biche, exerçant une pression au niveau des serrures ou verrous en prenant appui sur le chambranle vise à fracturer la gâche. Cela nécessite automatiquement la rigidité de l'ensemble.

Si on induit dans l'ensemble chambranle-verrou-gâche un élément souple, on verra l'effet levier considérablement amoindri voire annulé selon le cas.

L'élément le plus facile à transformer étant la gâche, l'invention est envisagée sous cet angle. Si sous l'effet d'une poussée la gâche présente un jeu, si elle "s'enfonce" sans rompre, elle pourra rendre nulle une poussée. Si la gâche rend par exemple un écartement "X" sous une certaine pression, tant que l'angle fermé par la pointe du pied de biche et le prolongement de la partie longue est inférieur à cette mesure, la porte ne cèdera pas.

Si on adjoint à cette gâche un dispositif électrique permettant de déclencher une alarme lorsque la poussée arrive en bout de course, il s'ensuivra l'avantage que cette alarme soit déclenchée avant effraction.

Le procédé comporte en outre l'avantage de s'adapter à tout verrou standard, de ne nécessiter aucune manipulation particulière dans son fonctionnement et d'être d'un coût de revient réduit.

Il est donné à titre d'exemple non limitatif un mode de réalisation se référant au dessin annexé. La figure 1 donne une vue de profil de la gâche fixée à un dormant de porte. La figure 2 donne la même représentation en éclaté.

Ces dessins représentent le boîtier de gâche (1) comportant une ouverture large (2). A l'intérieur de la gâche (1) vient se placer une butée fixe (3) faite d'une pièce de métal pliée en "U" et pliée également dans une de ses longueurs. Cette butée (3) permet de délimiter l'emplacement du pêne (non représenté) en position normale de fermeture et maintient en compression une pièce de caoutchouc mousse fort (4) intercalée entre le fond de la gâche (1) et la butée (3) de telle sorte que lorsqu'une poussée est exercée sur la porte, le caoutchouc est comprimé par la poussée du pêne, poussée transmise par la butée (3) qui revient en position initiale dès que la pression cesse. A cette butée (3) est fixée une borne de contact (5) qui sous l'effet d'une pression vient, en bout de course, entrer en contact avec une deuxième borne (7) fixée à une vis de réglage (6) située au fond du boîtier, ce contact faisant effet capteur pour le déclenchement d'une alarme.

## REVENDICATIONS

1) Gâche pour verrou de porte caractérisée par le fait que l'ouverture (2) donnant accès au pêne présente une largeur suffisante pour permettre à celui-ci de se déplacer en cas de poussée sans que l'ensemble en subisse dommage et qu'une pièce de caoutchouc mousse (4) ou tout autre matière offrant les mêmes effets, 5 disposée entre le fond de la gâche (1) et une butée (3) évite le déclenchement accidentel, amorti la violence de la poussée et maintient l'ensemble en position normale.

2) Gâche selon la revendication 1 caractérisée par le fait 10 qu'une butée <sup>fixe</sup> métallique (3) ou autre matière rigide assure la pression du caoutchouc (4) et l'espacement nécessaire au mouvement du pêne.

3) Gâche selon la revendication (3) caractérisée par le fait 15 qu'est fixée sur la butée métallique (3) une borne (5) de contact qui lorsque la pression exercée arrive en bout de course permet de déclencher tout système de protection électrique.

4) Gâche selon la revendication 1 caractérisée par le fait qu'au fond du boîtier (1) se situe la seconde borne (7) réglable grâce à une vis (6).

PL. UNIQUE  
1/1

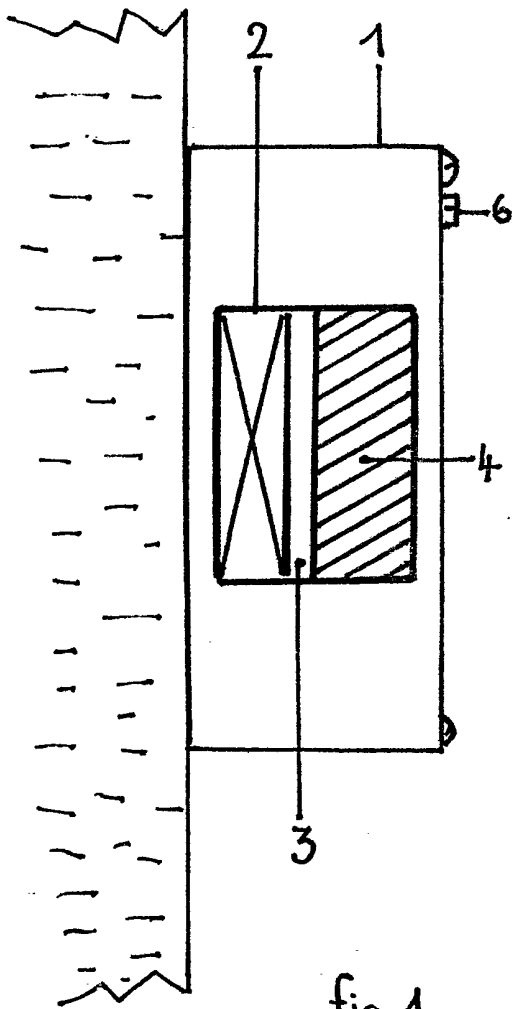


fig. 1

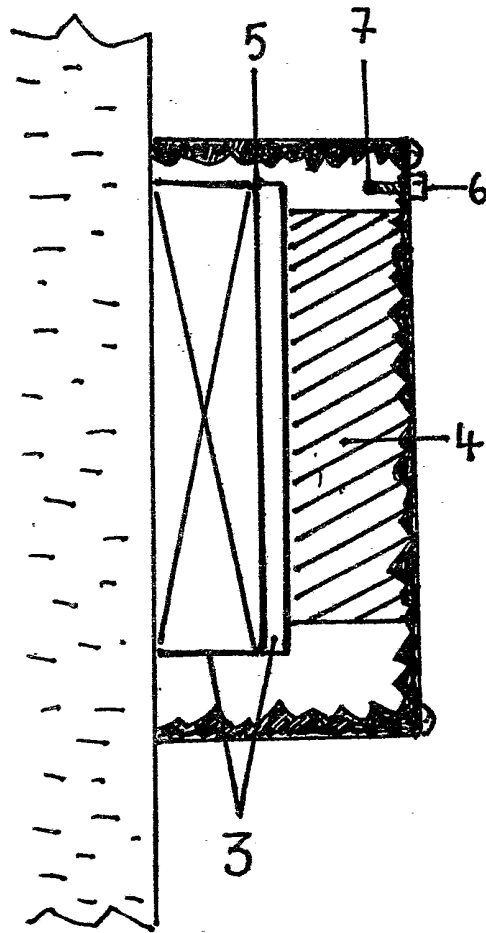


fig. 2